

Question sur le préfet

Par **Antoinecoust**, le **03/05/2014** à **10:06**

Bonjour,

Est-ce que la préfet, comme le maire à une "double casquette" ?

Le maire est à la fois agent de l'état, et chef de l'exécutif.

Est-ce que le préfet qui représente l'état, est aussi le chef de l'exécutif au niveau régional / départemental...

Merci

Par **gregor2**, le **04/05/2014** à **17:10**

Bonjour, pas du tout, au niveau régional il y a un président du conseil régional, comme au niveau départemental il y a le président du conseil général.

Le préfet représente toujours l'État à un échelon territorial, même quand il prend des arrêtés, même quand il exerce certains contrôles ou certains résidus de pouvoir de tutelle, même lorsqu'il n'y a aucun candidat à une mairie le préfet ne devient pas maire pour autant :p

Par **joaquin**, le **04/05/2014** à **21:47**

Bonjour,

Cela rejoint un peu la problématique du transfert des compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales. Lorsque des compétences étatiques ont été transférées vers les collectivités ce sont les maires, président du CR ou du CG qui sont chefs de l'exécutif. Sinon, pour toutes les compétences qui n'ont pas été transférées, le préfet reste représentant de l'exécutif étatique (on ne parlera pas de chef de l'exécutif mais plutôt de représentant de l'exécutif).

Ainsi, les services déconcentrés de l'administration dont les compétences n'ont pas été transférées aux régions, département ou municipalités restent sous la tutelle du préfet. Ce n'est pas toujours le cas d'ailleurs : les rouages de l'administration sont relativement complexes, et certains services dépendent directement de l'exécutif étatique. Mais avec la récente RGPP, de plus en plus de services déconcentrés sont passés sous la tutelle du préfet

(ainsi les services de la répression des fraudes qui étaient avant 2009 directement rattachés au ministère de l'économie et des finances, ont été intégrés dans les DIRECCTE et les DDPP qui sont maintenant sous tutelle des préfets).

Cela n'a pas l'air d'un grand bouleversement, mais pour les fonctionnaires qui travaillent dans ces services, le retentissement est relativement important pour leur travail au quotidien.

Cordialement
jg

Par **GRAUWIN**, le **05/05/2014 à 08:39**

@Antoincoust :

Mais tu n'as pas compris que tous mes posts étaient forcément éliminés ? Dans l'heure même où je les écris ? Et je ne compte plus le nombre de commentaires les plus méprisants que j'ai reçus sur ce site !

Moi, je m'amuse à compter le nombre d'étudiants qui nous demandent un plan tout fait, alors que, dans la charte, ça n'a pas, mais vraiment pas bonne presse ! Mais d'eux, personne ne s'en plaint = m'as-tu déjà, sur ce site, vu demander un plan (tout fait, bien fait, bien sûr) pour une question banale qu'un étudiant même débutant doit absolument maîtriser pour assurer un 10/20 au contrôle terminal ?

Mais moi, en e-mail, ce sont mes tendances pédophiles que l'on m'a reprochées = quand j'ai dit ça à mes parents, ils ont crû en tomber raides !

Mais le nombre de fautes de grammaire et d'orthographe chez des étudiantes en M1, ça aussi, ça me fait bien rire ! Combien on en comptera dans leur thèse ?

Ne me pose plus de questions, mes posts sont éliminés dans l'heure automatiquement : ça m'évitera que moi, entre état et Etat, je crois sentir qu'il y a une différence !

Par **gregor2**, le **05/05/2014 à 18:48**

re-bonjour [smile4]

en ce qui me concerne Antoincoust n'a jamais demandé de plan tout fait. Pour obtenir de l'aide sur le forum il est demandé un plan au minimum mais j'ajoute souvent à ça une question suffisamment précise.

Sa question était un peu légère certes, et il y a une différence entre état et État mais je pense qu'il mérite quand même qu'on dissipe ses doutes [smile3] et en L1 il n'aurait probablement pas trouvé des informations aussi précises que celles données par Joaquin, tout ce qui tire vers le haut est positif et nous encourageons tout le monde à approfondir et venir partager.

Certains viennent nous demander des définitions, là c'est en effet totalement mal venu.

[citation]Mais moi, en e-mail, **ce sont mes tendances pédophiles que l'on m'a reprochées**

[/citation]!?? Si vous avez des tendances pédophiles ne vous étonnez pas que ça vous soit reproché, c'est très mal vu dans notre société [smile3]

[citation] quand j'ai dit ça à mes parents, ils ont crû en tomber raides ! [/citation]Je vois la scène d'ici : "papa maman, on me reproche mes tendances pédophiles!" , "quel monde de brutes!"

Bon j'espère que vous avez de l'humour, c'est juste que votre phrase portait à confusion et était a double sens [smile3]

et comme tel ne semble pas être le cas dans les deux messages que j'ai lu de vous je le précise : je n'accuse personne ici de pédophilie ...